



La gendarmerie en visite à la Maison du Parc naturel régional des Alpilles

Le lundi 27 mars, une quinzaine de gendarmes des brigades d'Arles, de Saint-Rémy-de-Provence et des Baux-de-Provence étaient présents toute la matinée à la Maison du Parc des Alpilles pour un moment d'échange avec l'équipe du Parc, son directeur, Eric Blot et le Président, Jean Mangion, maire de Saint-Étienne du Grès.

Comprendre pour mieux agir

C'est pour donner suite à la rencontre du Président du Parc avec le commandant de la compagnie de gendarmerie d'Arles, Florian Gerbal, que cette rencontre a été organisée afin de présenter le rôle et les missions du Parc aux effectifs de terrain des brigades locales. Le nouveau commandant voit là l'opportunité de mieux travailler avec les autres dispositifs du Parc comme les Sentinelles ou la Garde régionale forestière. L'apport de connaissances du Parc sur les enjeux liés à la sur-fréquentation des espaces naturels ou la présence de véhicules motorisés sont des éléments essentiels pour agir au mieux sur les menaces qui pèsent sur le territoire des Alpilles. Plus largement, l'objectif est d'apporter aux gendarmes des informations sur les espèces menacées et le mode de gestion du Parc pour adapter et rendre plus efficaces les dispositifs déployés sur le terrain.

Une matinée constructive où tour à tour les chargés de mission ont balayé les éléments essentiels de connaissance dans les domaines de la gestion de la forêt et du risque incendie, de la biodiversité mais aussi en matière de tourisme et d'activités de pleine nature.

Le Parc va se doter d'un écocarde à plein temps

Lors du comité syndical du 27 mars, les élus du Parc des Alpilles ont voté la création d'un poste d'écogarde assermenté à temps plein et à durée indéterminée. Déjà doté d'une conservatrice assermentée pour la Réserve naturelle régionale de l'Illon, ce nouvel agent aura pour mission de renseigner et d'inciter au respect de l'environnement et du patrimoine dans les espaces naturels. Bien que privilégiant la médiation et la conciliation, ce ou cette garde nature pourra être amené à prendre les dispositions nécessaires pour faire appliquer la réglementation. Véritable trait d'union entre les communes du territoire, il sera en lien constant avec les différents acteurs de terrains et les habitants.

Ce recrutement est rendu possible par l'utilisation d'une partie des dotations que reçoivent les communes pour la protection de la biodiversité. Une initiative saluée à l'unanimité par les élus qui marque la volonté du Parc de relayer sur le terrain les politiques environnementales engagées au niveau local, départemental, régional et national pour la préservation des espèces et des milieux naturels.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr